



PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués de l'automne 2019

- Date:** Mercredi, 13 novembre 2019 – 10h00 à 16h00
- Lieu:** Salle de concert du théâtre municipal, Froburgstrasse 1, Olten
- Présents:** 95 délégués (selon le registre des délégués), membres du Comité et des commissions, collaborateurs du secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la liste des présences
- Direction:** Urs Brändli, Président de Bio Suisse
- Procès-verbal:** Karin Nowack, rempl. coordination de la Fédération
-

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 17 avril 2019
- 1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2020

2 Autres décisions

- 2.1 Recommandations de vote initiatives populaires Eau potable propre et Suisse sans pesticides de synthèse
- 2.2 Confirmation de l'élection à la Commission de la qualité
- 2.3 Affiliation obligatoire pour les producteurs de porcs Bourgeon

3 Cahier des charges

- 3.1 Autorisation temporaire du vaccin OGM Vaxxitek pour les poulets d'engraissement
- 3.2 Règlement volaille d'engraissement (engraissement des jeunes coqs)

4 Informations

- 4.1 Objectifs pour la formation de Bio Suisse 2030
- 4.2 Rapport sur les affaires politiques
- 4.3 Politique de distribution
- 4.4 Mise en œuvre du nouveau règlement sur les restrictions des importations
- 4.5 Conférence de Jan Plagge, Bioland Allemagne

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs

Le Président Urs Brändli débute l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués, aux invités et aux journalistes. Il rappelle que la réélection globale du Comité est à l'ordre du jour du printemps prochain et que Bio Suisse recherche de nouveaux membres pour le Comité. Christina de Raad Iseli, Comité, adresse des mots de bienvenue en français aux personnes présentes. Balz Strasser salue les participants au nom du secrétariat. Il fait une brève rétrospective de sa première année en tant que Directeur de Bio Suisse. La politique de distribution a constitué le dossier le plus intensif, lequel a été traité dans le cadre d'un processus de démocratie de base durant le printemps et l'été. Les diverses commissions et autres instances, qui traitent de nombreux dossiers et thèmes, l'ont également bien occupé. Il s'agit d'optimiser les processus et la collaboration au sein et entre les instances. Balz Strasser remercie pour la collaboration constructive tout au long de cette première année.

L'ancien coordinateur de la Fédération, Christian Voegeli, a quitté Bio Suisse à la fin septembre 2019. Son départ a été dûment célébré au Secrétariat et lors de la Conférence des présidents. Le nouveau coordinateur de la Fédération, Thomas Herren, est brièvement présenté.

La liste des personnes excusées peut être consultée au bureau de vote.

Sont élus comme scrutateurs: Tamara Stoller (Bio ZH und SH), Richard Schierscher (Bio Liechtenstein), Francine Riesen (Bärner Bio Buure) et Markus Schöni (Bio Jura). Willi Büchel (Bio Liechtenstein) est désigné chef du bureau de vote.

Urs Brändli remercie les OM pour les motions déposées.

Cinq motions sur des points à l'ordre du jour sont parvenues au secrétariat avant l'Assemblée. Une motion de Bergheimat du 11.11.2019 sur le point 1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget, une motion de Bergheimat du 11.11.2019 sur le point Recommandations de votes pour les initiatives populaires Pour une eau potable et Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse, une motion du Comité du 01.11.2019 sur l'affiliation obligatoire pour les producteurs de porcs Bourgeon, une motion de Bergheimat du 11.11.2019 sur le point 3.1 Autorisation temporaire du vaccin OGM Vaxxitek pour les poulets à l'engraissement et une motion du GI Œuf bio du 15.10.2019 sur le point Volaille d'engraissement (engraissement des jeunes coqs).

Le secrétariat a en outre reçu le 08.11.2019 la proposition suivante de Bio Genève: Gestion des conflits sociaux dans les entreprises agricoles Bourgeon. Toutes les motions ont été publiées sur le site internet. D'autres motions peuvent être déposées par écrit au bureau de vote pendant l'Assemblée.

Les 100 délégués et les 37 délégués remplaçants des 32 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 95 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement. En tout, 95 délégués ont participé à l'Assemblée

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 17 avril 2019

Le procès-verbal de l'AD du 17 avril 2019 a été envoyé avec l'invitation à l'Assemblée des délégués. Maurus Gerber, Bergheimat, pose une question sur le procès-verbal: un excédent de recettes de près de 4 millions de francs avait été comptabilisé en 2018. C'est pourquoi, il dépose la motion de renoncer à l'encaissement des cotisations des producteurs l'année prochaine.

Urs Brändli lui répond que, comme expliqué à l'AD du printemps, cet excédent de recettes était uniquement d'ordre comptable en raison du changement de la comptabilisation des droits de licences. Il n'y a en réalité pas plus d'argent disponible. Il demande à Maurus Gerber, de formuler la motion au point budget s'il souhaite toujours le faire.

Le procès-verbal est adopté sans opposition avec un grand merci – pour la dernière fois – à son rédacteur Christian Voegeli.

1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2020

La planification annuelle détaillée et le budget ont été transmis avec l'envoi de l'AD du 09.10.2019. Balz Strasser présente quelques points importants de la planification à l'aide de six transparents. Nous serons toujours occupés par la mise en œuvre d'Avanti 2025. Nous élaborons une stratégie numérique pour l'ensemble de Bio Suisse. Le renforcement des OM est dans le focus. Nous prévoyons de définir des principaux axes de recherche et nous organisons le Forum national de la recherche biologique à la fin 2020. Le site internet fermebourgeon.ch sera revu. Le programme «de paysan à paysan» sera étendu au secteur des grandes cultures. Dans le domaine marketing et marché, nous renforçons la promotion des ventes du lait et de la viande et prospectons les marchés en ligne et l'acquisition au niveau des villes et de la restauration collective. Le thème annuel pour la communication sera: «Davantage de bio! Davantage de diversité!». Nous prévoyons un renforcement du travail médiatique grâce au service médias nouvellement repourvu.

Monika Rytz, Comité, présente le budget 2020. Concernant les chiffres pour l'année prochaine, il faut prendre en compte que les charges d'exploitation ne sont plus réparties sur les différents postes de dépenses. C'était déjà le cas en 2019 et c'est la raison pour laquelle certains postes présentent des chiffres nettement inférieurs à 2018.

Monika Rytz présente les dépenses prévues sur transparents ainsi que le détail des dépenses pour le marketing, pour la promotion du lait et pour les moyens spécifiquement affectés. Elle présente l'évolution des dépenses avec comparaison sur plusieurs années à l'aide d'un graphique à barres et les recettes planifiées avec un graphique camembert. Les recettes prévues ont été calculées de manière prudente, car au moment de la budgétisation, les détails de la politique de distribution étaient encore ouverts.

Monika Rytz aborde le nouveau rapport financier prévu pour les délégués. «Notre souhait est d'améliorer la transparence et la compréhensibilité. Nous cherchons trois membres qui sont prêts à relire la première version et à nous transmettre leur évaluation.»

Questions et commentaires concernant le budget ou la planification annuelle:

Frank Siffert, Bio-Vaud, a une question: «Il était une fois question davantage d'argent au niveau des contributions de la Confédération, alors pourquoi n'y a-t-il maintenant que 1,2 millions de francs au budget?»

Jürg Schenkel, responsable du marketing de Bio Suisse, répond qu'il s'agit d'une budgétisation prudente et qu'il est possible que les rentrées soient plus élevées. Ces contributions sont toujours vérifiées de manière très précise et budgétés dans les détails.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, voudrait connaître la répartition précise des 720'000 francs sur les différents canaux mentionnés: télévision, en ligne, réseaux sociaux. À la Conférence des présidents, il a été dit que la répartition n'était pas possible à l'avance mais il souhaiterait tout de même avoir davantage de précisions à ce sujet.

Sepp Sennhauser constate, en outre, que toutes les commissions de labellisation reçoivent plus d'argent sauf la CLI. Mais lors de la CPrés, le Comité lui a assuré que la CLI recevait elle aussi un budget suffisant. Il conclut avec un conseil pour les délégués: «Veuillez toujours d'abord parler avec une personne responsable au secrétariat ou un membre d'une instance si vous avez une motion ou une demande. De cette manière, de nombreuses questions peuvent être directement réglées».

Urs Brändli remercie pour cet appel. «Je ne peux que le soutenir; très souvent les problèmes peuvent être clarifiés par la discussion et une motion n'est pas nécessaire.» L'utilisation des moyens PSL est toujours considérée de manière précise et détaillée par la table ronde du lait bio. Il sera vérifié s'il est possible de déjà avoir une meilleure répartition pour le budget.

Monika Rytz ajoute par rapport au budget de la Commission de labellisation des importations, qu'à la suite de la suppression de voyages à l'étranger, qui sont dorénavant assurés par la société de certification ICB, la commission a besoin de moins d'argent qu'auparavant. Elle confirme que la CLI disposera de suffisamment de ressources si elle devait avoir besoin de plus d'argent que budgété.

Vote sur la planification annuelle et le budget 2020

- ? Qui accepte la planification annuelle et le budget 2020? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la planification annuelle et le budget? ☞ **{4 oppositions}**
- ? Abstentions ☞ **{pas d'abstentions}**

⇒ **Le budget 2020 – version de l'envoi de l'AD du 09.10.2019 est adopté avec des recettes prévues de 17'744'450 francs et des dépenses de 17'877'342 francs résultant sur un excédent de dépenses (déficit) de -132'892 francs.**

Schweizer Bergheimat demande que dans la planification annuelle et le budget ainsi que dans les comptes (AD du printemps), des fortes variations / divergences avec des comptes précédents soient à l'avenir concrètement justifiées et expliquées.

Vote sur la motion de Bergheimat concernant la documentation du budget et des comptes:

- ? Qui accepte la motion de Bergheimat? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la motion de Bergheimat? ☞ **{quelques oppositions}**
- ? Abstentions ☞ **{quelques abstentions}**

⇒ **La motion de Bergheimat est adoptée. Le rapport financier sera revu en tenant compte de cette demande.**

2 Autres décisions

2.1 Recommandations de vote initiatives populaires Eau potable propre et Suisse sans pesticides de synthèse

Martin Bossard, responsable des affaires politiques, explique pourquoi le Comité demande de repousser la décision des recommandations de vote: lors de la préparation de l'ordre du jour, nous partions du principe que le vote sur les initiatives sur les pesticides aurait lieu au plus tard en mai 2020. Mais selon une déclaration du Conseiller fédéral Parmelin, ce ne sera pas avant septembre.

La commission consultative du Conseil des États a reconnu que la politique devait faire davantage que jusqu'à présent, notamment en raison des nombreuses études et résultats sur les pesticides dans l'eau potable. C'est pourquoi elle a déposé une initiative parlementaire. Elle souhaite ainsi ancrer – en parallèle à la consultation sur la Politique agricole 2022+ – une réduction contraignante de l'utilisation des pesticides, si nécessaire par la loi. Ces travaux sont en cours durant l'hiver. Nous attendons les mesures concrètes pour la réduction et le message sur la Politique agricole 2022+ au cours du 1^{er} semestre 2020.

À cause de ce contexte, il est aujourd'hui nettement prématuré de décider des recommandations de vote. Nous avons toujours dit que pour le faire, il fallait connaître les faits essentiels. Au lieu de cela, nous proposons aujourd'hui d'adopter une résolution. Nous montrons ainsi, les mesures diversifiées qui sont prises par l'agriculture biologique et qui sont mentionnées dans les initiatives. Le texte peut être consulté dans les documents de l'AD.

Motion de Bergheimat et discussion:

Donatha Clopath, Schweizer Bergheimat, présente la motion de Bergheimat, laquelle demande de décider maintenant déjà des recommandations de vote et souhaite que Bio Suisse s'exprime clairement pour deux OUI. «Nous pensons que nous devons avoir le courage d'assumer maintenant nos idéaux, malgré les tactiques politiques.»

Felix Lang, Bio Nordwestschweiz, soutient la motion du Comité. Il souligne que les initiatives sur les pesticides ont été déposées par des consommatrices et des consommateurs par souci pour notre environnement et notre eau potable. Nous prenons ces faits et cette inquiétude au sérieux. Aussi justes et importantes que ces initiatives puissent être, elles nous paraissent irréalistes et impraticables. C'est pourquoi nous nous engageons pour un véritable compromis et pour un contre-projet. Ce faisant, nous obtenons

plus pour l'ensemble de l'agriculture et ne risquons pas des désaccords qui nuiraient finalement à tout le monde.

Frank Siffert, Bio-Vaud, soutient également la motion du Comité. Il ajoute que la réduction nécessaire des pesticides chimiques de synthèse ne concerne pas uniquement l'agriculture mais également les voies de communication comme les rails des CFF, les jardins privés et les espaces verts publics. Ces domaines ne sont pas abordés dans les initiatives mais en raison des quantités de pesticides utilisées, il est nécessaire d'étendre les actions à ces surfaces.

Martin Bossard répond que ces domaines devraient probablement être abordés par l'initiative parlementaire. Mais nous ne savons pas ce qui va en ressortir, c'est pourquoi nous ne pouvons pas encore prendre de décision.

Thomas Herwig, Bio-Jura: «Je suis content que le débat se passe ainsi; avec la taille de notre Fédération, nous devons prendre les décisions de manière intelligente et réfléchie. Le thème de l'eau nous préoccupera encore pendant des années; nous devrions parler de notre façon d'avancer et de ce que nous, agriculteurs bio, faisons pour cela.»

Personne ne demande la parole au sujet de la résolution.

Vote sur les recommandations de vote

? Qui souhaite repousser à avril 2020 ou à plus tard la décision sur les recommandations de vote?

☞ **{forte majorité}**

? Qui souhaite décider aujourd'hui des recommandations de vote (motion Bergheimat)?

☞ **{5 voix}**

? Abstentions ☞ **{1 abstention}**

⇒ **La décision des recommandations de vote sur les initiatives populaire Eau potable propre et Suisse sans pesticides de synthèse est reportée à avril 2020 ou plus tard.**

Vote de la résolution

? Qui accepte la motion du Comité, c.-à-d. d'adopter la résolution selon le texte de l'envoi complémentaire? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse la résolution? ☞ **{6 voix}**

? Abstention ☞ **{2 abstentions}**

⇒ **La résolution sera publiée.**

2.2 Confirmation de l'élection à la Commission de la qualité

Christian Butscher, Comité, explique la situation actuelle au sein de la Commission de la qualité: des personnes ont démissionné des commissions de labellisation CLI et CLTC et ces démissions ont eu des conséquences pour la Commission de la qualité. Le Comité a modifié la description des fonctions de la Commission de la qualité et a renforcé son assise par un nombre de membres plus élevé. Il y a maintenant deux personnes par CL dans la Commission de la qualité au lieu d'une seule. La suppléance pour la présidence a également été réglée et c'est le remplaçant du dicastère Qualité au Comité qui l'assurera. Concrètement, le Comité a élu le 24.09.2019 Monika Rytz comme remplaçante du membre du Comité Christian Butscher. Mais le Comité n'a toujours qu'une voix à la CQ.

Le Comité a élu le 29.10.2019 Nike Böger comme remplaçante à la CQ en tant que présidente par intérim de la CLI.

Les commissions de labellisation CLI et CLTC ont de nouveaux membres et ont été agrandies. Elles sont actuellement en train de s'initier à leur travail et de se constituer. Elles ne décideront que dans les semaines à venir qui sera leur future présidente ou leur futur président et qui sera délégué à la CQ. C'est pour cette raison que les autres propositions de membres pour la CQ ne peuvent pas être soumises cet automne à l'AD mais seulement à l'AD du printemps.

Le Comité demande de confirmer l'élection complémentaire de **Monika Rytz** et de **Nike Böger** à la Commission de la qualité.

Vote

- ? Qui confirme l'élection de la Commission de la qualité selon la motion du Comité? ☞ **{forte majorité}**
- ? Opposition: Qui refuse la motion, c.-à-d. que la confirmation de l'élection est rejetée?
☞ **{pas d'opposition}**
- ? Abstentions ☞ **{pas d'abstentions}**

⇒ **Urs Brändli félicite les nouvelles élues, auxquelles l'AD a accordé sa confiance.**

2.3 Affiliation obligatoire pour les producteurs de porcs Bourgeon

Andreas Bracher, président du Groupe d'intérêts Porc Bio (IG BSS), explique le contexte de la présente motion d'affiliation obligatoire pour les producteurs de porcs bio qui livrent des porcs au commerce de détail:

La situation est très tendue au niveau du marché et du prix de la viande de porc bio, car il y a surproduction depuis le mois d'août 2018. Les prix aux producteurs ont ainsi baissé de 20 % tandis que les prix des aliments ont augmentés. Actuellement, la production de porcs bio n'est ainsi économiquement pas rentable, voire une production à perte pour certains.

Ces derniers mois, des représentants de l'IG BSS ont mené un grand nombre de discussions avec le GS Viande de Bio Suisse, des preneurs de licences, des producteurs et le commerce en vue d'obtenir une amélioration de la situation. Micarna a refusé la proposition d'une production contractuelle. Les transformateurs exigent maintenant d'obtenir plus de transparence sur l'offre et la demande et l'annonce à Bio Suisse des chiffres nécessaires à cet effet. Cela nécessite l'introduction d'une affiliation obligatoire pour les producteurs de porcs bio qui livrent au commerce de détail et qui seraient ainsi obligés de fournir les chiffres.

Objectifs de l'affiliation obligatoire:

- Transparence à tous les niveaux: producteur, commerce et acheteur;
- Éviter la surproduction pour des raisons écologiques et économiques;
- C'est la seule manière pour que la production de porcs bio puisse remplir les exigences bio par rapport aux directives sociales et durables;
- Éventuellement introduire une liste d'attente.

Andreas Bracher demande de voter oui à l'affiliation obligatoire; il recommande également d'adopter le contre-projet du Comité.

Milo Stoecklin, Comité, explique la motion du comité, laquelle propose d'entamer un processus pour optimiser la gestion du marché:

Le Comité comprend cette incertitude et partage l'inquiétude par rapport aux marchés, en particulier là où les prix ont effectivement déjà baissé. Le thème de la transparence concerne aussi d'autres produits et secteurs comme par exemples les céréales. La proposition du Comité n'a pas pour objectif d'approuver ou de refuser la motion de l'IG BSS mais de la compléter.

Le Comité propose d'élaborer une stratégie globale pour optimiser la transparence des marchés avec l'objectif de développer des mesures qui peuvent être mises en place dans les différents marchés. Il s'agit de discuter des avantages et des inconvénients de divers mécanismes de gestion des marchés dans le cadre d'un large processus. Sur cette base, deux ou trois scénarios réalistes seront développés sur la manière dont Bio Suisse pourrait se positionner à court et à moyen terme dans tous les marchés en matière de gestion du marché. Les scénarios seront développés en impliquant les divers acteurs. Le processus démarre, conformément à l'illustration sur le transparent, avec le recensement des besoins au sein de la Commission du marché et lors d'une journée de la retraite du Comité et de la Direction. Il est prévu d'informer lors des CPrés et de l'AD du printemps. Les décisions seront prises en été/automne 2020.

Questions et discussion:

Peter Schweizer, Bio Ostschweiz: «En tant que cosignataire de la motion de l'IG BSS, je suis très heureux de cette évolution; je fais confiance au Comité pour le processus proposé, je soutiens les deux motions.»

Thomas Herwig, Bio Jura, soutient également les deux motions. «Je suis très heureux que nous ayons un processus visible devant nous; nous sommes dans une situation nouvelle qui ne nous permet plus de vendre toutes les matières premières. Les listes d'attente sont une zone grise; le marché attend des produits bio bon marché mais considère-t-il et est-il prêt à payer les prestations qui se cachent derrière, voilà la question.»

Claude-Alain Gebhart, Prokana et président de la CI Bœuf de Pâturage Bio, soutient les deux motions. Des mesures d'optimisation simples ont permis, pour le bœuf de pâturage, de consolider les activités pour les trois prochaines années.

Lori Spuhler, producteur de porcs, GI Porc Bio: «Nous avons besoin de l'affiliation obligatoire; nous avons aussi et surtout besoin de consommatrices et consommateurs qui achètent de la viande de porc bio.»

Vote sur l'affiliation obligatoire des producteurs de porcs Bourgeon

? Qui accepte la motion de Bärner Bio Bure, Bio Ostschweiz et Bio ZH-SH (élaboration d'une nouvelle directive pour l'affiliation obligatoire des producteurs de porcs Bourgeon)? ☞ **{forte majorité }**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{pas d'opposition}**

? Abstentions? ☞ **{1 abstention}**

Vote processus de gestion du marché

? Qui accepte la motion du Comité (démarrer un processus approfondi pour optimiser la gestion du marché dans les différents marchés)? ☞ **{forte majorité }**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{pas d'opposition}**

? Abstentions? ☞ **{pas d'abstentions}**

- **L'affiliation obligatoire est introduite. Les détails seront réglés par l'IG BSS en collaboration avec Bio Suisse.**
- **Le processus de gestion du marché débutera comme proposé.**

3 Cahier des charges

3.1 Autorisation temporaire du vaccin OGM Vaxxitek pour les poulets d'engraissement

Christian Butscher, Comité, explique l'objet et la motion du Comité: «Nous nous sommes déjà penchés à plusieurs reprises sur ce thème qui est très complexe. Les faits détaillés figurent dans la documentation de l'AD et ont été très bien préparés par le Secteur de l'agriculture.

Nous avons affaire au Gumboro, une maladie virale hautement contagieuse dont les cas ont augmenté depuis 2013 dans les entreprises d'engraissement de poulets de plein air. Le vaccin usuel (sans OGM=organisme génétiquement modifié) n'a pas un effet suffisant. Cela est aussi lié au fait que selon l'Ordonnance SRPA, les poulets d'engraissement doivent aller au pâturage dès le 21^{ème} jour. À ce moment, la protection du vaccin est encore insuffisante et les bêtes s'infectent régulièrement au pâturage parce que le virus peut survivre plusieurs années dans l'environnement. Les mesures d'hygiène et une prolongation de l'élevage dans le poulailler avec autorisation exceptionnelle n'ont également pas été suffisamment efficaces, trop de bêtes mouraient encore. C'est pourquoi le Comité avait accordé en 2017 une autorisation exceptionnelle pour le vaccin OGM Vaxxitek. Cette décision avait été soutenue par l'AD en automne 2018 et accompagnée d'un mandat à un groupe de travail de rechercher des alternatives.

Le groupe de travail, composé de représentants du secrétariat, des organes de Bio Suisse et des producteurs de poulets, a siégé trois fois en 2019 et a cherché des solutions. Le résultat de ces clarifications est qu'actuellement, il n'existe pas d'alternative efficace au vaccin OGM.

- Médecine complémentaire: il n'existe actuellement pas de méthode alternative efficace (préventive ou curative).
- Sélection: c'est une solution à long terme; il est très incertain que des résistances contre le virus puissent être implantées par ce biais.

- Vaccins: l'efficacité du vaccin usuel (sans OGM) est insuffisante, car il ne peut être utilisé que tardivement (après le début de la pâture) et les bêtes s'infectent régulièrement au pâturage. Le virus plus fort, Nobilis 228, serait plus efficace mais il affaiblit aussi les bêtes et il n'est actuellement pas autorisé en Suisse. Le Vaxxitek est autorisé depuis 2017, la vaccination est faite au couvoir et il est très efficace contre Gumboro.
- Début retardé de pâture pour la volaille (avec utilisation du vaccin usuel): l'OFAG a refusé une adaptation générale de l'Ordonnance SRPA pour retarder le début de pâture (autour du 32^{ème} jour) des poulets bio.
- Disponibilité future des vaccins sans OGM: selon l'évaluation du FiBL, des vaccins sans OGM seront encore disponibles assez longtemps mais un pronostic fiable est difficile.
- Aspects éthiques et protection des animaux: le renoncement aux méthodes d'ingénierie génétique constitue un principe fondamental de l'agriculture biologique. Cela est très clair au niveau des plantes mais nous ne nous en sommes pas encore beaucoup préoccupés par rapport à la médecine vétérinaire. Si nous sommes face à un animal, nous avons une situation éthique différente qu'avec des plantes. Dans le cas d'animaux malades, il faut aussi respecter l'ordonnance sur la protection des animaux. À partir d'un taux de mortalité de 3 %, le chef d'exploitation doit prendre des mesures efficaces. Il ne peut pas simplement accepter 10 % d'animaux morts.

Le groupe de travail (GT) et le Comité sont de l'avis que la commercialisation avec le Bourgeon doit rester possible. Justification: cette exception serait conforme au Cahier des charges, pour autant que l'AD accepte la proposition, car elle serait explicitement ancrée dans le Cahier des charges. La dérogation concerne tout au plus quelques fermes. Il ne faudrait également pas avoir d'inégalité de traitement entre les entreprises agricoles Micarna (Migros Bio) et Bell (Bourgeon Naturaplan).

Les délégués se retrouvent face à une pondération difficile (transparent avec une balance): nous avons d'un côté la possibilité donnée par l'ordonnance bio d'utiliser des médicaments et des vaccins génétiquement modifiés, la solidarité envers les fermes touchées, l'ordonnance sur la protection des animaux et le bien-être des animaux; de l'autre côté, les points qui plaident contre l'utilisation des vaccins OGM sont l'image, l'interdiction des OGM dans notre Cahier des charges et l'attente élevée des consommateurs envers une production sans OGM.

Du point de vue du Comité, la balance penche en faveur d'un plan d'urgence pour les fermes touchées et le bien-être animal, c.-à-d. du côté de l'utilisation du vaccin Vaxxitek. Le groupe de travail, la CLA et le Comité proposent aux délégués qu'à partir du 01.01.2020, l'utilisation du Vaxxitek ne soit plus autorisée de manière générale mais plus qu'au cas par cas, avec une ordonnance vétérinaire et une autorisation exceptionnelle de Bio Suisse. Cette dérogation est prévue jusqu'au 31.12.2024 avec pour objectif d'observer jusqu'à l'évolution de la pression infectieuse et les nouveaux vaccins et de trouver une autre solution.

Motion Bergheimat et discussion:

Maurus Gerber, Bergheimat, explique la motion de Bergheimat. Il s'agit de procéder à une pondération entre le Cahier des charges et le bien-être animal. Pour Bergheimat, le renoncement aux OGM est plus important que le bien-être animal. Dans le cas d'une exception – c'est-à-dire d'utilisation du Vaxxitek – la commercialisation avec le Bourgeon ne doit pas être possible.

Christian Butscher répond que cette question a aussi été discutée au sein du GT: nous voulons maintenir le principe de globalité de l'exploitation et montrer de la solidarité envers les fermes concernées. Le GT et le Comité sont contre un blocage de la commercialisation, car elle remettrait en question l'existence de certaines entreprises d'engraissement de poulets.

Willy Schmutz, Bio Nordwestschweiz est déçu de la Confédération qui ne souhaite pas faire d'exception pour le début de pâture à partir du 42^{ème} jour, cela aurait permis de résoudre le problème.

Christian Butscher, Comité, explique que l'ordonnance SRPA ne peut pas être changée que pour quelques exploitations; des exceptions justifiées sont toutefois possibles au cas par cas et sur ordonnance vétérinaires.

Matthieu Glauser, Bio Vaud, explique que leur organisation refuse le Vaxxitek, car les consommateurs ne veulent pas de produits OGM. Dans la balance, il faudrait mettre la case «solidarité» de l'autre côté; on pourrait créer un fonds de solidarité et toutes les fermes qui ne peuvent plus vendre leur viande avec le Bourgeon pourraient recevoir de l'argent de ce fonds.

Jürg Moser, Communauté d'intérêts Poulet Bio, dit par rapport à la proposition de Matthieu Glauser qu'ils ont aussi discuté de la possibilité d'un fonds. Même s'il permettait d'alléger en partie la situation économique, il ne résoudrait pas le problème au niveau des animaux. Le problème de l'épidémie et de la mort des animaux persisterait. Il souligne, en tant que personne directement concernée, que les producteurs de poulets ne sont pas heureux de l'utilisation d'un vaccin OGM. Mais actuellement, nous n'avons pas d'alternatives concrètes.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz: «Mieux une fin avec effroi qu'un effroi sans fin. Nous devrions, à vrai dire, indiquer sur les poulets par souci de transparence: 'peut contenir du Vaxxitek'. Je suis déçu par les producteurs de poulets de ne pas avoir de plan B.»

Tania Wiedmer du Bioforum demande si on sait quelque chose sur la taille des fermes touchées?

Thomas Pliska, responsable du secteur de l'agriculture au secrétariat, répond qu'aussi bien des petites que des grandes fermes sont touchées. C'est de la malchance d'avoir son entreprise infectée par le virus. Les fermes plus grandes ont, en raison d'effectifs plus grands, aussi plus d'animaux morts.

Reto Betschard, Bio Schwyz: «Une vaccination avec le vaccin usuel reste possible et les animaux pourraient démarrer la pâture plus tard avec une autorisation exceptionnel, ce serait bien une solution, non?»

Thomas Pliska répond que les expériences faites démontrent qu'il n'est pas possible de maîtriser le problème avec le vaccin usuel, même si les bêtes sortent plus tard.

Vote

Départager la motion du Comité et la motion de Bergheimat:

Si cet objet est accepté au vote final:

? Qui accepte la motion du Comité (utilisation temporaire au cas par cas du Vaxxitek)? ☞ **{38 voix}**

? Qui accepte la motion de Bergheimat (Complément à la motion du Comité: pas de commercialisation avec le Bourgeon)? ☞ **{25 voix}**

? Abstentions? ☞ **{20 abstentions}**

Vote final

? Qui accepte la motion ayant gagné le vote précédent, c'est à dire la motion du Comité pour une utilisation temporaire au cas par cas du vaccin OGM Vaxxitek? ☞ **{37 voix}**

? Opposition: Qui refuse la motion? ☞ **{48 voix}**

? Abstentions? ☞ **(non pas été comptées)**

⇒ **Le vaccin Vaxxitek ne sera plus autorisé pour les animaux Bourgeon à partir du 01.01.2020.**

3.2 Règlement volaille d'engraissement (engraissement des jeunes coqs)

Christian Butscher défend la motion du Comité par rapport au nouveau règlement pour la volaille d'engraissement. Ce dernier concerne l'engraissement des jeunes coqs, les frères coqs de lignées de pontes et des types à deux fins. Il ne s'agit pas de rendre obligatoire l'élevage des jeunes coqs mais de régler les conditions d'élevage de ces jeunes coqs.

Un groupe de travail, composé de membres des organes, de producteurs de poulets, de producteurs d'œufs et de collaborateurs du secrétariat, s'est réuni lors de trois séances en 2019 afin d'élaborer un compromis après le refus des propositions précédentes. Les membres du groupe de travail n'ont toutefois à nouveau pas trouvé de terrain d'entente. Suite à cela, la CLA et le Comité ont déterminé la présente variante.

Une motion du GI Œufs Bio a été transmise en date de la CPrés et présentée. Il incombe maintenant à l'AD de choisir la variante à privilégier.

La proposition de la CLA et du Comité est un compromis, un mélange des exigences pour les poules pondeuses et pour l'engraissement des poulets, parce que les poules ont un développement différent et qu'elles ont donc aussi d'autres exigences d'élevage. Certaines exigences sont adaptées par rapport à l'engraissement des poulets, comme par exemple l'aire à climat extérieur. Il ne faut pas avoir de concurrence avec le marché des poulets d'engraissement. Les points clés importants sont:

- Les jeunes coqs devront aller au pâturage au plus tard le 42^{ème} jours, c.-à-d. nettement plus tard que les poulets qui y vont dès l'âge de 21 jours. Les frères coqs des lignées de ponte se développent nettement plus lentement que les poulets, c'est pourquoi par temps froid et selon la région, il est souvent trop tôt de débiter le pâturage à l'âge de 21 jours.
- La durée minimale de pâture est de 42 jours et de 50 % de la durée de vie. Les jeunes coqs qui ne vont au pâturage qu'à partir de l'âge de 42 jours peuvent donc être abattus au plus tôt à l'âge de 84 jours.
- Grandeur des troupeaux pendant la phase de pré-engraissement (jusqu'à 42 jours au maximum): c'est nouveau, 4'000 bêtes par poulailler comme pour les jeunes poules au lieu de 2'000 pour les poulets. Cela est justifié par le cas spécial élevage des jeunes coqs et des jeunes poules dans le même poulailler.
- Grandeur des troupeaux à partir du 42^{ème} jour de vie: au maximum 500 bêtes par poulailler.
- Parcours pour mauvais temps: un parcours pour mauvais temps non couvert est obligatoire pour les poulaillers fixes de plus de 500 places.
- Les dimensions des poulaillers se basent sur celles pour l'engraissement des poulets.

Markus Schütz défend le contre-projet du GI Œuf Bio. Il s'agit encore et toujours d'un avis divergent sur les dimensions des poulaillers et sur la place nécessaire. Il montre à l'aide de photos que les jeunes coqs sont plus petits et plus maigres que les poulets d'engraissement du même âge. C'est la raison pour laquelle ils ont besoin de conditions d'élevage différentes. Mais les jeunes coqs n'ont pas besoin de moins de place – bien qu'ils soient plus petit – car ils ont un plus grand besoin de mouvement. Les jeunes coqs sont à élever comme «frères des jeunes poules» selon les mêmes exigences au niveau poulailler et élevage que les jeunes poules. Les poulaillers existants de 4000 places ont fait leurs preuves pour les poulettes et sont par conséquent aussi adaptés pour les jeunes coqs. Grâce au jardin d'hiver intégré et à la place supplémentaire qu'il procure, les poulaillers d'élevage des poulettes sont également à privilégier par rapport au bien-être animal. Le GI Œuf Bio demande la sortie à l'aire à climat extérieur dès le 22^{ème} jour déjà, pour autant que les conditions météorologiques le permettent (Comité: seulement à partir du 42^{ème} jour, pas d'ACE). Un jeune coq se différencie clairement du poulet d'engraissement en matière de développement, de prise de poids quotidienne, etc. mais aussi comme produit sur le marché (p. ex. moins de viande, plus petite part de poitrine), une concurrence n'est pas à craindre. L'élevage en unités avicoles plus grande assure aussi une certaine durabilité par rapport aux frais de production. Mais différentes variantes de poulaillers entrent en ligne de compte. Cela est important pour que le plus de fermes possibles élèvent des jeunes coqs. Dans le contexte actuel du marché, l'engraissement des jeunes coqs n'est pas vraiment rentable. La présente proposition doit encore être testée dans la pratique pour voir ce qui est possible avec les infrastructures existantes. Le règlement peut ensuite toujours être adapté.

Questions et discussion:

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, est clairement favorable à la motion du GI Œufs Bio. La branche fait elle-même une proposition. On peut utiliser les infrastructures existantes et nous avons des exigences strictes en aviculture de ponte.

Jürg Moser, représentant des producteurs de poulets, argumente que la proposition du Comité permet de travailler avec les poulaillers mobiles et les poulaillers pour jeunes bêtes existants des producteurs de poulets. Le consommateur attend, en matière d'engraissement des poulets, des petites unités avec accès direct au pâturage.

Vote

Départager la motion du GI Œuf Bio et la motion du Comité

Si cet objet est accepté au vote final:

? Qui accepte la motion du Comité (règlement engraissement des jeunes coqs) ? ☞ **{9 voix}**

? Qui accepte la motion du GI Œufs Bio (règlement engraissement des jeunes coqs comme pour les poulettes)? ☞ **{forte majorité}**

? Abstentions ☞ **{7 abstentions}**

Vote final

? Qui accepte la motion ayant gagné le vote précédent, c'est à dire la motion du GI Œuf Bio?

☞ **{forte majorité}**

? Opposition: Qui refuse la motion? ⇨ **{1 opposition}**

? Abstentions? ⇨ **{quelques abstentions}**

- ⇒ **La proposition du GI Œuf Bio est le règlement valable pour l'élevage des frères coqs et des races à deux fins dès le 01.01.2020.**
- ⇒ **L'intégration dans le Cahier des charges n'est toutefois possible qu'à partir du 01.01.2020.**

4 Informations

4.1 Objectifs pour la formation de Bio Suisse 2030

Urs Guyer, responsable de la formation et de la recherche au secrétariat, parle de l'état actuel des objectifs pour la formation bio.

Les objectifs de la formation professionnelle agricole sont révisés tous les cinq ans. Une révision partielle a eu lieu en 2017. C'est actuellement le processus de la prochaine révision globale, auquel Bio Suisse participe, qui est en cours. Le Groupe d'experts Formation a formulé des objectifs pour la formation bio ainsi que pour leur aménagement. Une consultation a été réalisée à ce sujet auprès des organisations membres. Bio Suisse a reçu des retours de Bio Ostschweiz, Bio Lichtenstein, Bio Grischun, Bio ZH/SH, Bio Zug, Bio Schwyz, Bio Uri, Bio Luzern, Bärner Bio Bure et Terraviva. Les points critiqués par les OM concernaient les thèmes suivants: introduction d'une orientation agriculture bio (propre procédure de qualification), proposition d'un apprentissage sur 4 ans, également des retours négatifs par rapport au terme Bourgeon Formation.

Urs Guyer explique la suite de la procédure pour l'élaboration des objectifs de la formation bio 2030: De mi-novembre à mi-décembre 2019, l'OrTra AgriAliform ou plutôt les organisations membres de l'OrTra (unions des paysans cantonales, organisations professionnelles, Bio Suisse) réalisent une enquête sur la formation initiale 2030. L'enquête s'adresse aux formateurs bio, enseignants, instructeurs de cours interentreprises et diplômés et souhaite connaître la forme que doivent prendre les objectifs de formation en agriculture biologique à l'avenir. Les résultats seront compilés par Bio Suisse en janvier et transmis à l'OrTra. Les résultats de l'enquête seront discutés par le Groupe d'experts Formation et le Comité, suite à cela, les objectifs pour la formation bio seront revus. Un rapport sera fourni à l'une des AD de 2020, suivi de la décision.

Les thèmes «chauds» de la formation sont:

Comment définir une agriculture proche de la nature en tant que future base de la formation initiale?

Comment l'orientation agriculture biologique, que nous recommandons, peut-elle être concrètement aménagée, par exemple concernant la procédure de qualification?

Formation initiale de 3 ou 4 ans: nous sommes favorables à un apprentissage sur 4 ans; cela permettrait de renforcer la pratique professionnelle et le nombre élevé de leçons pourrait être mieux réparti.

Urs Brändli le souligne: «Si nous voulons avoir du poids et faire valoir nos revendications pour l'agriculture biologique et l'agriculture proche de la nature, nous devons parler avec une seule voix en tant que Bio Suisse.»

4.2 Rapport sur les affaires politiques

Martin Bossard, responsable des affaires politiques, informe sur les affaires politiques actuelles et à venir.

Sur le site internet, sous <https://www.bio-suisse.ch/fr/politique.php>, on trouve des informations sur les initiatives nationales actuelles dans le domaine de l'agriculture. Merci de les utiliser dans les OM!

Les élections parlementaires de cet automne ont apporté de grands gains aux verts, mais tous les Conseillers aux États n'ont pas encore été élus. Il faudra encore voir, comment les nouvelles majorités politiques vont influencer la politique agricole. L'Alliance agraire organisera une rencontre avec des parlementaires-trices pour discuter de thèmes d'actualités de la politique agricole.

Cela fait plusieurs années que nous travaillons à la promotion de la sélection végétale, qui est une base très importante de l'agriculture biologique, et nous sommes sur le point d'obtenir un succès. Il est probable que pour 2020, il y ait 3 millions de francs supplémentaires à disposition de la sélection, aussi de la sélection bio.

La désignation «sans OGM» ou «affouragement sans OGM» est gérée différemment dans certains pays; toutefois des produits désignés de cette manière sont en partie importés en Suisse. Jusqu'à présent, la législation suisse n'autorisait pas cette désignation sur le produit parce qu'aucune plante ou aucun fourrage OGM n'est utilisé et qu'une évidence ne peut pas être déclarée. Suite à une motion, une consultation s'est déroulée pour une modification correspondante de la législation. Pour l'heure, il demeure encore ouvert si cette désignation sera autorisée en Suisse. Cela dépend, entre autres, aussi du fait si l'actuel moratoire sur les cultures OGM en Suisse se terminera fin 2021 ou s'il sera prolongé une nouvelle fois – ce pour quoi Bio Suisse s'engage.

Politique agricole 2022+: les aménagements concrets sont encore en cours de révision suite à la consultation. Quelques points connus pour le moment: les contributions au système de production et les contributions à l'efficacité des ressources seront mises ensemble, les détails ne sont toutefois pas encore clairs. Il est prévu d'exiger à l'avenir des nouveaux chefs d'exploitation d'avoir la maîtrise fédérale pour toucher les paiements directs. Une couverture d'assurance sociale pour les conjoints deviendrait obligatoire pour les bénéficiaires des paiements directs. Bio Suisse s'est aussi engagée pour cela, car la composante sociale est importante pour la durabilité.

La réduction des effets nocifs des pesticides et engrais constitue un élément important de la PA22+. Il est prévu de réduire les excès d'azote et de phosphore, la procédure d'autorisation des pesticides est examinée. Il est également prévu de favoriser le renoncement aux produits phytosanitaires.

Questions:

Christoph Meili, Biofarm, demande si une simplification de la procédure d'autorisation serait possible pour les produits phytosanitaires bio, car ils ne présentent pas le même potentiel de risques que les pesticides chimiques de synthèse.

Martin Bossard répond que les produits naturels ne sont pas toujours sans danger, par exemple pour les auxiliaires. Une procédure d'autorisation plus sévère est aussi nécessaire en bio et c'est actuellement la norme. Mais comment cette procédure pourrait être simplifiée est actuellement l'objet de la discussion politique.

Urs Brändli résume les points suivants:

1. Nous nous engageons pour qu'il y ait davantage de moyens publics qui soient utilisés pour des biens publics.

Concernant les contributions au système de production, nous nous engageons avec IP Suisse pour que les systèmes contrôlés reçoivent des contributions afin que nous ne soyons pas obligés à justifier une nouvelle fois chaque mesure que nous respectons déjà selon notre Cahier des charges.

2. Nous voulons que l'agriculture bio ne soit en aucun cas placée en posture moins avantageuse.

3. Pour étayer scientifiquement les prestations de durabilité de l'agriculture biologique envers les responsables politiques, nous nous appuyons fortement sur une nouvelle étude de l'institut Thünen, pendant allemand d'Agroscope. Cette étude de synthèse résume plus de 500 recherches comparatives sur l'impact environnemental de l'agriculture conventionnel et de l'agriculture bio. Elle fournit des arguments très clairs sur les avantages de l'agriculture biologique par rapport à l'eau, au sol, à la biodiversité et autres.

Lien: <https://www.thuenen.de/de/thema/oekologischer-landbau/die-leistungen-des-oekolandbaus-fuer-umwelt-und-gesellschaft/>

4.3 Politique de distribution

Balz Strasser, Directeur, parle de l'avancement de la politique de distribution. Le processus de révision de la politique de distribution était en cours depuis le printemps avec des ateliers et la décision d'un modèle à niveaux le 2 juillet 2019. Il rappelle une nouvelle fois de quoi il s'agit: qui, dans le commerce de

détail, a le droit d'utiliser le Bourgeon sur ses propres marques et sous quelles conditions. Des discussions ont été menées avec presque tous les commerces de détail de grande à moyenne taille et le modèle à niveaux a été expliqué. L'état des discussions est confidentiel. Actuellement, un groupe de travail est chargé de l'élaboration des détails du modèle à niveau tels que Cahier des charges, règlement des droits de licence, contrôle et communication.

4.4 Mise en œuvre du nouveau règlement sur les restrictions des importations

Hans Ramseier, responsable du secteur des importations du secrétariat, parle de l'avancement du nouveau règlement sur les restrictions des importations. Au printemps, l'AD a approuvé la politique d'importation, suite à cela, un nouveau règlement Restrictions des importations, comportant les dispositions détaillées, a été élaboré et entrera en vigueur le 01.01.2020. Il s'agit maintenant de la mise en œuvre du règlement. Jusqu'à la fin 2019, le secteur des importations règle les processus et les responsabilités. Celles-ci doivent être claires et transparentes. Hans Ramseier explique le processus et les prochaines étapes à l'aide d'illustrations et de transparents.

Une phase pilote se déroulera pendant le premier semestre qui doit permettre de tester la procédure, les critères et la pertinence du système. Les éventuelles adaptations nécessaires seront communiquées.

Toutes les nouvelles demandes d'importation de produits à partir du 01.01.2020 seront évaluées avec le nouveau système. Jusqu'à fin 2022, l'ensemble des provenances et des produits existants seront réévalués.

Le secteur des importations du département ADQ du secrétariat coordonne tout le processus et les évaluations. Une équipe d'évaluation examine de manière approfondie les produits/catégories de produits qui ont été évalués comme étant potentiellement problématiques au niveau de la durabilité. La CLI ou certains membres de la CLI sont impliqués dans toutes les étapes. La CLI est responsable des instructions et des critères et veille au déroulement correcte du processus. À la fin du processus d'évaluation, la Commission de la qualité se prononce de manière définitive sur l'autorisation d'importation de tous les produits.

Proposition de Bio Genève concernant la gestion des conflits sociaux dans les exploitations Bourgeon

Le 08.11.2019, Bio Genève a soumis une demande concernant la gestion de conflits sociaux dans les entreprises agricoles reconnues par Bio Suisse à l'étranger.

Daniel Tecklenburg, Bio Genève et Daniel Peltzer, responsable Assurance et développement qualité au secrétariat, expliquent qu'ils sont parvenus ce matin à régler ensemble les principales questions.

Daniel Tecklenburg dit qu'il s'agit de la gestion des conflits sociaux dans les exploitations Bourgeon: «Nous sommes très contents du secrétariat de Bio Suisse par rapport au travail réalisé principalement par Carole Nordmann et qui avance pas à pas.»

Dieter Peltzer présente brièvement où nous nous trouvons avec Bio Sabor, une entreprise en Espagne qui a été critiquée par rapport aux conditions sociales. Des nouveaux audits sociaux ont été réalisés qui étaient en ordre. Des syndicats et nous avons mené sur place diverses discussions. Toutes les clarifications ne sont pas encore terminées. Carole Nordmann fera l'année prochaine une analyse globale sur les risques dans le domaine sociale à l'étranger. Sur cette base, nous prendrons des mesures ciblées.

4.5 Conférence de Jan Plagge, Bioland Allemagne

Urs Brändli souhaite la bienvenue à Jan Plagge, président de Bioland, Allemagne. La fédération Bioland a beaucoup de similarités avec Bio Suisse et aussi des racines communes dans les débuts du mouvement bio au Möschberg. Bioland est directement reconnue par Bio Suisse, présente donc des exigences similaires dans son Cahier des charges. Bioland a plus de 8'000 membres et lors de l'Assemblée des délégués de 180 personnes, il y a de longues discussions sur le Cahier des charges. Bioland a, en raison des exigences de Bio Suisse en matière de biodiversité, également élaboré un système à points qui sera prochainement soumis au vote. Les modifications du Cahier des charges nécessitent une majorité des deux tiers.

Le conférencier parle d'un développement impressionnant en Allemagne: il y a un grand intérêt pour la reconversion à l'agriculture biologique aussi bien de la part des producteurs que de la part du gouver-

nement et des Länder. Le Land de la Bavière vise même les 40 % d'agriculture bio. But important de Bioland mais également des campagnes étatiques: il faut aussi reconverter le consommateur, autrement les produits bio ne peuvent pas être écoulés. Ce développement en soi positif constitue une tâche énorme pour les fédérations, p. ex. pour le conseil à la reconversion, l'organisation de la Fédération, les discussions et le développement du marché.

Bioland a la stratégie de ne discriminer aucun canal de distribution et dispose d'une matrice pour les différents canaux, la prospection du marché et la proximité au consommateur. La fédération a pu conclure un contrat avec Lidl d'égal à égal. Le contrat comporte ainsi une réglementation volumineuse sur le thème du prix et de la publicité, mais aussi p. ex. un organe de médiation fairplay. Bioland essaie de remplacer les appels d'offres par des contrats à long terme avec une fourchette de prix. Jusqu'à présent, nous avons fait de bonnes expériences avec ce canal de distribution; le grand avantage est qu'il permet d'atteindre un très grand nombre de consommateurs.

D'autres thèmes importants, aussi à l'organisation faitière l'IFOAM, sont: les évaluations de la durabilité, les nouvelles techniques génétiques, des filières équitables et des nouvelles stratégies pour la protection du climat. Nous avons besoin d'une stratégie climatique progressive qui vienne de l'agriculture écologique!

Bâle, le 28 novembre 2019



Urs Brändli
Président Bio Suisse



Karin Nowack
rempl. coordination de la Fédération